

Editorial

Une année s'achève, une autre commence, c'est le temps des bilans et des changements sur le plan local et territorial.

Sur le plan local, je n'y reviendrai pas car le sujet a suffisamment été traité soit par les comptes rendus du conseil municipal, soit lors de la cérémonie des vœux.

Sur le plan territorial, après l'adhésion de Poliénas le 1er janvier 2011 et celle de Quincieu en 2012, c'est au tour de la communauté Vercors Isère (St Quentin, La Rivière et Montaud) de fusionner avec l'ancienne communauté de commune de Vinay (CCV) pour former celle qui s'appelle actuellement la Communauté de commune de Chambaran Vinay Vercors (3C2V).

Pour être opérationnel le 1er janvier 2013 l'harmonisation des compétences s'est avérée extrêmement complexe entre celles qui sont obligatoires (à mettre en place de suite), celles qui sont optionnelles (dans les 3 mois) et celles qui sont facultatives (dans les 3 ans), sans parler des transferts comptables.

Reste donc à régler la question de l'eau et assainissement, des ordures ménagères et des bibliothèques pour citer le plus important. Tout ceci a demandé et demande un travail considérable.

L'examen à l'Assemblée Nationale et au Sénat de la loi sur la décentralisation et le texte relatif aux élections locales, en cours d'élaboration, concerne notamment les prochaines municipales de 2014 et certainement le report des Départementales et des Régionales. Certaines mesures font débat et des rencontres avec les élus nationaux ont et seront encore au programme pour échanger et avoir une ligne de conduite cohérente.

2013 verra également la loi sur la réforme du temps scolaire. Si sur le fond une grande majorité est d'accord, la mise en place est un véritable casse-tête pour les élus, car outre son coût pour les collectivités, va se poser le problème pour recruter le personnel. La Communauté de communes va travailler sur ce problème car il concerne chacun d'entre nous et une dérogation va être demandée pour une mise en place en septembre 2014.

Avec toutes ces réformes ce n'est pas encore en 2013 que l'on va s'ennuyer !

Albert Glénat

Maire de Cognin les Gorges

Retrouvez votre commune sur internet :
<http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/>



SOMMAIRE

En direct des conseils..... 2	Club du Nan.....11
Ordures ménagères.....5	Voyage à St. Antoine.....
Vœux du maire.....6	Repas de Noël..... 12
En parcourant les rues.....8	Foyer Rural.....12
SPANC...La suite.....	Assemblée générale.....
Station d'épuration.....	Nouveau : Section théâtre.....
Projet de démolition.....	Matinée boudin.....13
Elagage des chemins.....	Atelier d'art floral.....13
Dossier :	Cogn'arts.....13
Un village entre plaine et Vercors..9	Transport : Ligne 5000.....14
Au cœur du village..... 10	Association de pêche.....14
Bibliothèque.....	Assemblée générale.....
Les bambins à la bibliothèque...	Permanence de permis.....
Soirée dédicaces.....	Secours catholique.....15
Les écoles.....11	Liste des artisans/commerçants..15
Course d'orientation.....	Inauguration du bar.....16
Des St.Marcellinois à Cognin.....	Etat civil..... 16
	Bloc-notes 16

En direct des conseils...



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 12/11/2012

1/ Maintien de salaire

Après la présentation de divers contacts avec le Centre de Gestion et diverses compagnies d'assurance, dont la MNT qui assurait jusqu'à présent 2 salariés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 50 % à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, à concurrence d'une participation communale de 15 € révisable par décision du Conseil Municipal.

2/ Demande de subvention au SEDI

M. De Gaudenzi informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés fin 2012, début 2013 après la présentation du dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 3 455,58 € TTC.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accepte la réalisation des travaux pour le projet de la Rue St-Joseph d'un montant de 3 455,58 € ;
- demande que la Commune établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public ;
- autorise M. le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

3/ Approbation de la nomination, du siège et des modalités de représentation des communes au sein de la nouvelle Communauté de Communes

Vu la délibération de la Commune du 03/09/2012 acceptant le périmètre proposé par le Préfet de l'Isère,

Considérant que des réunions de travail ont été organisées pour travailler sur les compétences et le mode de représentation des communes,

Considérant que pour Cognin-les-Gorges, le nombre de délégués communautaires est fixé à 2 titulaires et 2 suppléants,

Considérant que la Communauté de Communes issue de la fusion prendra la dénomination de communauté de Communes Chambarand Vinay Vercors et que son siège sera fixé à Vinay, 705 Route de Grenoble,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve la dénomination, le siège, et le mode de représentation proposés ci-avant :

Sous réserve de l'approbation à la majorité qualifiée du mode de représentation, désigne pour représenter la commune au sein de ce nouvel établissement de coopération intercommunal : 2 délégués titulaires : A. Glénat et P. Ferrouillat et 2 délégués suppléants : S. Borel et M. De Gaudenzi.

4/ Décision modificative 2 : Virement de crédit

Pour régulariser certains postes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à prélever 10 000 € au 020 (dépenses imprévues d'investissement) et 3 733,12 € à l'article 2111 (Terrain nu) pour reverser 13 706 € au chapitre 13 (Subvention d'investissement Région) et 27,12 € au 2051 (Concession et droits similaires).

5/ Personnel

Pour remplacer Mme Paola Billard démissionnaire, le travail de celle-ci est reversé à Mme Maryse Calendini. Un nouveau contrat de travail lui est fait, précisant que la gestion et le ménage de la Salle Polyvalente sont indissociables. Le ménage de la Mairie et de la Bibliothèque lui est également attribué.

6/ Travaux

Le point est fait sur les différents travaux en cours :

- la réfection des murets de la place, ceux jouxtant la RD 1532 et la reprise du mur du parking du château qui se dégradait avec les infiltrations d'eau, est terminée. La somme de 30 291.50 € TTC, correspondant au

En direct des conseils...

devis, bénéficiant de 15 000 € de subvention du Conseil Général, correspondant au devis, est réglée à l'entreprise Eiffage TP, adjudicataire.

- le programme Chemins 2012, suivi par la Direction Territoriale et réalisé par l'entreprise Chambard, a été effectué conformément au cahier des charges, ainsi qu'au devis, et réglé pour les sommes de 2 704,65 € TTC en investissement et 17 406,05 € TTC en fonctionnement.

- les plantations de rosiers haie et de graminées dans les massifs le long de la RD 1532 sont en cours de réalisation par les employés communaux. L'achat des plants se monte à 782,70 € TTC.

- une réflexion est en cours sur le devenir des salles du Parc de la Résidence St-Joseph, démolition ou restauration ? (les devis de la mise hors d'eau étant conséquents, 30 000 € TTC environ).

7/ Contrat de rivière

Patrice Ferrouillat, Délégué communal, fait un tour d'horizon détaillé sur celui-ci et, étant donné son entrée dans sa phase concrète, souhaite que la commune se penche sur une réflexion globale. Une action pourrait être entreprise pour une mise en valeur du patrimoine tournant autour de l'eau en étant associé à ceux du bâti, de la géologie, de la forêt ou d'autres découlant des actions des ENS, le tout étant lié.

8/ Prêt de matériel

Dans un souci de responsabilisation, et pour pallier à une usure de celui-ci, le Conseil Municipal décide que tout prêt d'ensemble table-bancs fera l'objet d'une participation financière symbolique :

- un ensemble de 1 à 5 table(s)-bancs 10 €,
- un ensemble de 5 à 10 tables-bancs 20 €,
- un ensemble de + 10 tables-bancs 30 €.

9/ Déclaration Préalable

Le Conseil Municipal examine la Déclaration Préalable de Lilian Veyret au Couet pour la rénovation d'une ancienne maison d'habitation.

10/ Ligne 5000

Patrice Ferrouillat fait le compte-rendu de la Commission Transport et des tractations entre les élus et le Conseil Général. Gérard Cambon, élu à l'Albenc, qui a fait un travail remarquable à la tête de cette commission, souhaite que les communes de la Rive gauche fassent des propositions pour améliorer encore cette ligne en maintenant la pression sur le Conseil général.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 14/01/2013

1/ Admission en non valeur

Pour permettre l'apurement comptable, M. le Maire demande au Conseil Municipal l'admission en non-valeur de la somme de 720 € correspondant à une dette irrécouvrable, la personne étant disparue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'admission en non-valeur pour ladite somme de 720 €,
- charge M. le Maire d'ouvrir des crédits à l'article 6541 pour permettre d'émettre un mandat correspondant à cette somme.

2/ Projet d'enfouissement de réseaux

M. le Maire présente au Conseil Municipal les montants prévisionnels des travaux sous maîtrise d'ouvrage SEDI pour l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques qui se décomposent ainsi :

- Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité :
 - Prix de revient prévisionnel (TTC) : 225 777 €
 - Financement externe 178 350 €
 - Contribution communale aux investissements 47 427 €
 - Contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage SEDI : 0 €
- Travaux sur réseau France Telecom :
 - Prix de revient prévisionnel (TTC) : 79 892 €
 - Financement externe : 5 783 €
 - Contribution communale aux investissements : 70 292 €
 - Contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage SEDI : 3 817 €
- Travaux sur réseau d'éclairage public : 22 080 €
 - Financements externes : 14 907 €
 - Participation communale prévisionnelle : 6 118 €
 - + Contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage : 1 055 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de prendre acte de ce budget prévisionnel, sachant que ces chiffres sont à manier avec précaution car susceptibles d'évoluer lors de l'étude définitive et sous réserve de la décision prise par les élus du SEDI concernant l'utilisation de la TCFE.

3/ Devis de démolition de bâtiment

Après réflexion, le Conseil Municipal pense que le bâtiment abritant les dépendances agricoles de l'ex pensionnat Saint-Joseph, qui menace ruines, n'a plus lieu d'être et que son emplacement pourrait être utilisé judicieuse-

En direct des conseils...

ment dans le cadre du parc de la résidence par un équipement paysager.

Dans le même ordre d'idée, les anciennes salles de classe, qui prennent l'eau, ont fait l'objet d'un devis pour leur réfection qui avoisine les 60 000 € (hors d'eau, huisserie, électricité). Leur utilisation ne se justifiant plus avec la nouvelle salle polyvalente et les garages communaux, le Conseil Municipal a fait établir un devis de démolition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- retient l'entreprise Mandier pour une somme totale de démolition de 15 000 € HT,

charge M. le Maire de déposer un permis de démolir et de procéder à toutes les démarches nécessaires.

4/ Avis sur le PLU de Beaulieu

Après avoir pris connaissance du PLU de la Commune de Beaulieu, le Conseil Municipal n'émet aucun avis particulier sur ce document.

5/ Déclaration préalable

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la déclaration préalable concernant la couverture de la terrasse surplombant le parking du château. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

6/ Ordures ménagères

M. le Maire fait le compte-rendu des diverses réunions qui se sont succédées depuis celle qui regroupait tous les élus du Sud Grésivaudan au Diapason de Saint-Marcellin.

Suite à ces diverses réunions, il a été décidé que :

- la part incitative de la redevance est supprimée. Le nombre de sacs ne sera donc plus comptabilisé, bien que les moloks continuent à être ouverts avec la carte pour situer leur remplissage ;
- les Présidents des 3 Communautés de Communes siègeront au Conseil d'Administration comme membre de droit ;
- les communes auront une carte à leur disposition pour faire face aux incivilités ;
- les brigades vertes, qui de ce fait n'ont plus d'utilité, sont supprimées ;
- les dépenses du Sictom seront réduites pour éviter une hausse importante de budget et, de ce fait, la réfection de la déchetterie de Vinay est reportée.

D'autre part, suivant les participations prévisionnelles, les 3 Communautés ont votés leurs tarifs.

Le 10 janvier, la CCCVV a voté les siens qui se décomposent d'une part fixe de 115 € + un prix par personne jusqu'à 4 de 27,50 € + un prix par personne au dessus de 4 de 13,50 €, ce qui donne pour :

- 1 personne (part fixe 115 € + 27,50 €), soit :	142,50 €
- 2 personnes (part fixe 115 € + 27,50 € X 2), soit :	170,00 €
- 3 personnes (part fixe 115 € + 27,50 € X 3), soit :	197,50 €
- 4 personnes (part fixe 115 € + 27,50 € X 4), soit :	225,00 €
- 5 personnes (part fixe 115 € + 27,50 € X 4 + 13,50 €), soit :	238,50 €
- 6 personnes (part fixe 115 € + 27,50 € X 4 + 13,50 € X 2) soit :	252,00 €

Il faut noter toutefois que ce pas en arrière, dicté par le système qui devenait ingérable du fait de son inadaptation à la ville et aux incivilités, a un coût et que malheureusement les bons payent pour les mauvais.

7/ Station d'Épuration

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Régie des eaux l'a informé que l'avis d'appel d'offre concernant la STEP est paru dans « L'Echo du BTP ».

8/ Motion de soutien pour la poursuite de l'amélioration de service de la ligne TransIsère 5000 : Pont-en-Royans/Grenoble

Le Conseil Municipal prend une motion de soutien pour que soit poursuivie, dès septembre 2013, l'amélioration indispensable de la ligne de cars TransIsère 5000 : Pont-en-Royans/Grenoble.

L'expérience, réalisée depuis plus d'un an, d'une amélioration limitée de cette ligne a clairement démontré que c'était bien la mauvaise desserte qui expliquait la désaffection antérieure. L'effectif a plus que doublé en quelques mois suite à la mise en place d'un second service, bien que celui-ci soit limité à Saint-Gervais et à un horaire trop tardif.

La demande consolidée des communes concernées de la rive gauche et soutenue par la Communauté de Communes Chambarans Vinay Vercors est la suivante :

- desservir, avec le 2° service, 7 à 8 communes depuis Saint-Romans au lieu de 3 ou 4 aujourd'hui,
- assurer l'arrivée de ce 2° service à la gare routière à 8h15/30 au lieu de plus de 9h00 en pratique à cause des bouchons. Assurer l'arrivée du 1^{er} service un peu plus tôt ; à 7h30 au lieu de 7h46.



Ordures ménagères... ce qui change en 2013



Devançant la généralisation de la redevance incitative (paiement en fonction de la quantité des déchets déposés) prévue au niveau national en 2015, le SICTOM du Sud-Grésivaudan a mis en place dès fin 2010 des containers de regroupement avec badge d'accès permettant une facturation au volume.

Vertueux sur le fond et adopté par une large partie de la population, ce système a généré de par sa technique ou par ses dé-

tracteurs des désagréments relativement importants (dépôts sauvages, délocalisations de sacs poubelle, dégradations diverses, pannes...) que certains élus ont considéré comme inacceptables. Aussi pour pallier à ces problèmes les communautés de communes de SAINT-MARCELLIN et VINAY ont adopté le principe de ne plus faire payer les sacs déposés dans le molock mais d'instituer une prime fixe par personne (la communauté de communes de PONT EN ROYANS ne faisant déjà pas payer au sac déposé pendant une période test). La tarification 2013 comportera donc une prime fixe par foyer de 115 € couvrant les charges de structures et financières du SICTOM et une prime fixe complémentaire de 27.50 € par personne au foyer finançant le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères. Pour les habitants de la communauté de communes de VINAY cette dernière passe à 13.50 € à compter de la cinquième personne du foyer.

Cette décision prise par les élus vise à habituer l'ensemble de la population à mieux utiliser ce mode de collecte tout en se laissant du temps pour communiquer et trouver des pistes d'améliorations. Tout dépôt dans un molock n'étant plus facturé individuellement, il n'y a plus aucune raison de déposer son sac en dehors de celui-ci ; un tel geste n'aurait comme conséquence que de générer des frais supplémentaires à la commune chargée de l'entretien de l'espace public donc à terme une augmentation des impôts pour tous.

Qualifiée de retour en arrière pour certains ou d'avancée significative pour d'autres (c'est un débat sans fin), l'objectif de cette décision reste cependant le même : trier plus et mieux pour valoriser tout ce qui peut l'être et ne mettre en décharge que ce qui pour l'instant n'est pas valorisable. Unissons nos efforts pour respecter notre environnement.

EXEMPLE DE FACTURATION (en vigueur depuis le 1er janvier 2013)

Nombre de personnes au foyer	Prime fixe par foyer		Prime fixe par personne au foyer		Prime fixe à compter de la 5ème personne au foyer	TOTAL ANNUEL
1	115,00 €	1	27,50 €			142,50 €
2	115,00 €	2	27,50 €			170,00 €
3	115,00 €	3	27,50 €			197,50 €
4	115,00 €	4	27,50 €			225,00 €
5	115,00 €	4	27,50 €	1	13,50 €	238,50 €
6	115,00 €	4	27,50 €	2	13,50 €	252,00 €
7	115,00 €	4	27,50 €	3	13,50 €	265,50 €

Les vœux du maire...

Monsieur le Conseiller Général, Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Je suis très heureux de vous accueillir ce soir à l'occasion de la cérémonie des vœux, dans cette salle qui fût la 1^{ère} réalisation de mon mandat. J'espère que les fêtes de fin d'année se sont très agréablement passées pour chacune et chacun d'entre vous. Je souhaite tout d'abord vous adresser mes vœux les plus sincères afin que cette nouvelle année 2013 apporte à tous joie, santé et prospérité en cette période difficile, tout en ayant une pensée particulière pour les plus défavorisés, les malades et les hospitalisés.



En tant que Maire, et avec l'équipe municipale rassemblée à mes côtés, je sais pouvoir compter sur le dynamisme de toutes les forces vives qui font vivre cette commune : Foyer Rural, bénévoles de la Bibliothèque, enseignants et Sou des Ecoles, acteurs économiques, sans oublier le club du 3^e Âge qui, avec l'école, lors d'une journée, nous offre un bel exemple de vivre ensemble.

Quelques mots pour ne pas oublier d'évoquer le contexte auquel nul ne peut se soustraire. L'année écoulée a été marquée, dans notre pays, par l'élection présidentielle. Il ne m'appartient pas, ici, d'en commenter l'issue, si ce n'est pour noter que nos concitoyens ont majoritairement témoigné d'une aspiration forte au changement. Pourtant, déjà, un certain nombre d'indicateurs montrent, hélas, que la crise économique, sociale et financière reste particulièrement vigoureuse. Chacun d'entre nous en mesure les conséquences au quotidien et nous n'y échappons pas, ici comme ailleurs. Dans nos communes, ce sera de plus en plus difficile, les charges augmentent et les recettes, dont les dotations d'état sont les plus importantes, sont gelées pour cette année et baisseront en 2014.

Cette période de vœux est aussi l'occasion de dresser un bref tour d'horizon des réalisations 2012 comme :

- la construction du garage communal,
- la reprise des murets de la place publique et de l'entrée Nord du village, avec l'aide du Conseil général,
- le programme routier avec la pose de glissières de sécurité et le revêtement complet de 3 km de chaussée,
- la mise en circuit fermé de la fontaine.
- le changement des volets du bâtiment communal, qui sont prêt à être posés,
- l'équipement des 2 classes restantes d'un tableau interactif avec vidéoprojecteur
- je n'énumérerais pas les réalisations des ouvriers d'entretien à qui je dis un grand merci.

2013 verra peut-être, je dis bien peut-être, car je deviens extrêmement prudent, la réalisation de la station d'épuration par la Communauté de Communes.

La Commune, pour sa part, finira la réfection des toitures du bâtiment communal et se lancera dans 3 études majeures :

- la 1^{ère}, qui est déjà entamée, concernera l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques de la RD 1532 au haut village, avec reprise des canalisations d'eau et peut-être d'assainissement par la Communauté de Communes pour une programmation 2014-2015 ;
- la 2^{ème} concernera la possibilité de classer les Gorges du Nan jusqu'au Moulin de Malleval, en espace naturel sensible communal, de manière à les mettre en valeur et de bénéficier de financements conséquents. Ceci se fera évidemment avec tous les acteurs concernés : marcheurs, pêcheurs, chasseurs, géologues et amoureux du patrimoine ;

- la 3^{ème} étude concernera la faisabilité de la dernière zone NA du POS près du village.

Ces réalisations, qui feront l'objet d'une large concertation, s'inscrivent toutes dans un programme sur lequel nous nous sommes engagés devant vous et dont le respect est particulièrement important, à plus forte raison dans le contexte actuel.

Mon rôle de Maire est d'anticiper l'avenir, de préparer notre commune aux enjeux et défis de demain et répondre à vos attentes en termes de service et d'infrastructures de façon à faciliter au maximum le travail de la nouvelle équipe qui officiera en 2014.

Sur le sujet brûlant des ordures ménagères, il semble que l'on se dirige vers des changements. A St Marcellin, ils ont été entérinés, en ce qui nous concerne le vote aura lieu le 10 janvier. On peut regretter d'avoir voulu passer du Moyen-âge à l'An 2000, avec une telle précipitation, un peu plus d'écoute aurait certainement évité cette situation. Quoi qu'il advienne, je vous demande solennellement de montrer l'exemple et de faire preuve de civisme car l'incivilité coûte chère, extrêmement chère et malheureusement les bons payent pour les mauvais.

Cette soirée est également l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants et de leur souhaiter une parfaite intégration dans notre village.

Je citerai :

Lucie Guichard et M. Jérôme Lutz à la Boutalavière (ex Argento),

Gérard et Joëlle Roux au Rivier (ex Stripoli),

José et Marcelle Viéjo à la Vorcière (ex Soulé),

M. et Mme Gassot à Nalletière (ex Covos),

M. et Mme Griat, Rue St-Joseph (ex Cornet-Vignon),

M. et Mme François Glénat, Rue de la Trainière,

M. et Mme Albert Gelabert, Impasse des Tilleuls (Maison Borel),

M. Vial, Impasse des Tilleuls (Maison Borel),

Christèle Rozand, Rue de l'Assemblée (ex Noyelle),

Jacqueline Thouant et Julien Pouvreau, Chemin des Gorges (ex Eddy Micoud).

Si j'en oublie, qu'ils me pardonnent.

C'est aussi l'occasion de mettre à l'honneur Geoffrey Girard, pour la réalisation de son livre sur Cognin qui sera bientôt en vente partout dans la commune pour 15 €.

D'autre part, nous souhaitons tous nos vœux de réussite à Tassadite Hingan et Christophe Pignard qui doivent reprendre la gérance du Café des Gorges.

Au moment de clore cette intervention, j'ai trouvé une citation qui colle bien à la situation. Elle est d'Aimé Césaire, cet homme politique et poète martiniquais dont nous fêtons cette année le centenaire : « Une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement est une civilisation décadente. Une civilisation qui choisit de fermer les yeux à ses problèmes les plus cruciaux est une civilisation atteinte. Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde. ».

Je veux, ce soir, pour ma part, tenter de vous donner des raisons d'espérer, de croire dans notre avenir, d'avancer malgré nos difficultés. Le Maréchal Foch disait joliment : « On est vaincu que lorsqu'on s'avoue vaincu ». Alors qu'il en soit ainsi pour cette nouvelle année !



Merci à tous et à l'année prochaine !

En parcourant les rues...

LE SPANC, LA SUITE...

Tous les habitants de notre commune qui ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif ont dû recevoir la visite des agents de la société « Veolia eau » missionnés par la communauté de communes de Vinay pour effectuer ce diagnostic obligatoire.

Pour ceux qui veulent se replonger dans le détail des objectifs de ce diagnostic, je les invite à relire le n°22 de juin 2011 du journal de la CCV ou le n°31 de janvier 2011 de L'Echo des Gorges. Ces deux journaux, pour ceux qui ne conservent pas les versions papier, sont consultables en ligne sur les sites des deux collectivités respectives qui archivent toutes deux remarquablement leur parution.

Suite à un changement de personnel dans la société Véolia, certaines données ont été perdues et donc quelques abonnés, notamment dans notre commune, ont vu passer deux fois l'agent pour réaliser le même diagnostic. Malgré toutes ces péripéties, la société Véolia va pouvoir fournir sous peu à la nouvelle Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors l'ensemble des diagnostics. Ceux-ci seront envoyés dans les 2 à 3 mois qui viennent à tous les abonnés concernés avec la facture de 59.08€ à la charge de chaque propriétaire.

Un croquis de l'installation et un compte-rendu de la visite préciseront le cas dans laquelle se situe votre installation :

- conforme (vous n'aurez donc qu'à poursuivre votre entretien et à se soumettre à un nouveau contrôle tous les 8 ans)
- non conforme mais sans risque sanitaire ou de pollution (vous n'aurez pas de mise en conformité obligatoire si vous ne désirez pas vendre votre bien et vous devrez vous soumettre à un nouveau contrôle tous les 8 ans)
- non conforme et avec risque sanitaire ou de pollution (vous devrez vous mettre en conformité dans un délai de 3 ans)

Pour ceux qui désirent effectuer des travaux pour se mettre en conformité, la Régie d'eau de Vinay leur conseille de faire effectuer en amont de leur réalisation une étude pour dimensionner correctement leur installation en fonction de la nature de leur terrain et du nombre de personne vivant dans l'habitation. Celle-ci pour un montant raisonnable devrait leur permettre d'effectuer les travaux les plus adaptés à leur besoin et à leur site.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Jean-Marc Peillex à la régie de Vinay.

STATION D'EPURATION (STEP)...LA SUITE...

La Régie d'Eau et d'Assainissement de Vinay a publié l'appel d'offres pour les travaux de construction d'une station d'épuration par filtres plantés de roseaux à Cognin les Gorges.

La date de remise des candidatures et offres est fixée au 22 février 2013 à 12h00.

PROJET DE DEMOLITION

Depuis la transformation du Centre de Réfugiés Asiatiques en résidence et l'aménagement du parc, la commune est soumise au même dilemme. Faut-il conserver les anciennes classes et



le bâtiment agricole de l'ancien pensionnat ?

Devant le coût de l'aménagement du parc, un sursis leur avait été consenti, le bâtiment agricole servant d'atelier et les

classes de débarras ou assurant quelques dépannages divers.

A l'heure actuelle leur utilisation n'a plus lieu d'être, suite à la construction d'un local technique et de garages près de la salle des fêtes. De plus, le bâtiment agricole est en très mauvais état et



les salles de classe ont l'étanchéité de la dalle du toit complètement défailante. Une remise en état, abstraction faite que les bâtiments ne seraient plus aux normes, engagerait la commune à des frais conséquents, sans utilité particulière.

Le Conseil municipal a donc décidé de procéder à leur démolition, qui sera toutefois soumise à un permis de démolir.

Leurs emplacements seront utilisés par des aménagements à étudier, aire de pétanque pour l'un, parking, jeux, aménagement paysagé pour l'autre.

ELAGAGE DES CHEMINS

La commune est confrontée régulièrement aux plaintes de livreurs, concernant les branches de noyers qui cassent les rétroviseurs ou déchirent les bâches de leurs véhicules. De ce fait, la commune va procéder, au début du printemps, au passage d'un lamier le long des voies communales.

Que dit la loi ?

Pour les voies communales, le Maire peut, après mise en demeure des propriétaires négligents, faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales (3m de l'axe) article L 2212.2.2 du code général des collectivités territoriales. Les frais correspondants sont mis à la charge des propriétaires.

Nous conseillons donc à ces derniers de procéder dans la mesure du possible à l'élagage eux mêmes en tenant compte qu'avec le feuillage et les fruits les branches n'ont plus la même tenue et baissent nettement. Sinon, la commune procèdera à l'élagage.

Dossier : Un village entre plaine et Vercors



Cognin les Gorges - Un village entre plaine et Vercors

L'Echo des Gorges a rencontré notre écrivain et illustrateur local, Geoffrey Girard. Il s'est prêté gracieusement au jeu de notre interview.

Geoffrey, tu es un « enfant du pays », tu as grandi à Cognin les Gorges, tu es allé à l'école communale de notre village. Mais heureusement notre village vit, de nouveaux habitants arrivent, il n'est donc pas inutile de te demander de te présenter à tous ?

Je suis passionné par ce village qui n'est semblable à aucun autre et y suis très attaché. Je suis heureux de faire découvrir ou redécouvrir une partie de son histoire aux habitants d'ici et d'ailleurs.

J'aime l'histoire et le patrimoine ainsi que l'art. J'aime parler avec les gens et c'est ainsi qu'est née l'idée de faire un livre.

Comment t'est venu ton goût pour l'architecture ?

J'ai toujours aimé les vieilles pierres, les vieux bâtiments, car je trouve qu'ils ont une âme, un vécu, une histoire qui méritent d'être mis en valeur, et à Cognin ce ne sont pas les monuments qui manquent.

Comment vous t'est venue cette idée d'écrire ce livre ?

Dans un premier temps je voulais recenser tous les bâtiments notoires de notre village au travers d'illustrations. Puis m'est venue l'idée d'en faire un livre.

Pourquoi maintenant ?

Notre commune vit au rythme de la vie moderne et les nouveaux habitants se font de plus en plus nombreux. A l'inverse les anciens nous quittent au gré des années et c'était peut être le temps de les interroger sur la vie locale pour avancer dans le futur, sans pour autant ignorer notre passé.

Ton livre est illustré de magnifiques dessins. Tu as exposé lors des précédentes éditions de Cogn'arts des magnifiques maquettes reproduisant des bâtiments de Cognin les Gorges . Comment as-tu appris le dessin ou l'art de construire de magnifiques maquettes ?

On dit que chaque être possède un don. Peut être que je possède celui là. Disons aussi que les connaissances que j'ai recueillies lors de mes études de Bâtiments ne me sont pas inutiles, lorsque je dessine ou réalise une maquette.

Tes apports historiques sur Cognin les Gorges sont très complets. Comment as-tu recueilli toutes ces informations et comment as-tu écrit ces textes historiques qui savent nous tenir en haleine ?

Je connaissais déjà une bonne partie de l'histoire du village. Je me suis donc rendu chez les différents propriétaires pour étoffer mes connaissances. Par la suite je suis allé plusieurs fois aux archives départementales pour confirmer les informations recueillies, qui par la suite sont venues illustrer mes dessins.

On voit que pour toi peindre, écrire est un plaisir. C'était là la première étape. Car pour publier un livre, il faut ensuite trouver un éditeur, le convaincre des potentialités de son livre. Cette démarche a-t-elle été facile ?

Effectivement il a fallu d'abord se rendre chez plusieurs imprimeurs pour leur demander des devis « dont j'attends toujours la réponse pour certains ». Je suis même allé aux éditions Glénat à Grenoble. J'ai finalement retenu l'imprimerie Ballouhey de Saint Marcellin et le travail s'est fait naturellement.

Ton livre est maintenant imprimé. Peux-tu nous livrer tes sentiments ?

Je suis heureux de son succès, de la participation de tous les Cognards, ainsi que du soutien de la municipalité que je remercie au passage.

Tu es vice- président du Foyer Rural, très présent dans la vie de notre village ? Avoir 25 ans et être passionné de vieilles pierres, n'est ce pas antinomique ? Qu'en penses-tu ?

Pas du tout ! Au contraire je crois que si des monuments aussi vieux que la vieille église, la Tour ou d'autres, sont parvenus jusqu'à nous, c'est parce que des générations d'anciens jeunes les ont préservés. Il est donc de notre devoir de les faire parvenir aux générations futures. Cependant on ne peut nier la modernité de notre époque et toute la difficulté est de concilier les deux.

As-tu d'autres projets ?

Pour l'instant non, mais si les retours sont positifs pourquoi ne pas étendre le concept à d'autres communes intéressées.

Au cœur du village...

BIBLIOTHEQUE

La permanence du Mardi de 15h30 à 18h30,
du Vendredi de 17h à 19h.

L'équipe s'est encore renforcée et c'est avec plaisir que nous accueillons Gisèle GASSOT qui nous rejoint le mardi.

La bibliothèque en quelques chiffres pour 2012 :

- Ce sont 9 bénévoles qui ont assuré 134 permanences soit environ 280h de présence.
- 138 lecteurs sont venus régulièrement et ont emprunté 3132 livres.
- On note une forte augmentation des lecteurs de la petite enfance (0 à 3 ans), passés de 23 en 2011 à 35 en 2012, et qui ont emprunté 290 livres,
- 82 scolaires venant tous les 15 jours ont emprunté 3257 livres.

Notre fonds de livres est important. Nous vous proposons 1957 livres adultes (avec 68 nouveautés pour un montant 1159,27 €) et 2217 ouvrages pour la jeunesse (avec 141 nouveautés pour un montant de 927,73 €).

Vous pouvez venir les découvrir lors de votre prochaine visite.

Pour réserver vos livres depuis votre domicile une adresse: Catalogue Collectif.

<http://www.sud-gresivaudan.org/10326-catalogue-collectif.htm>

Votre identifiant est votre numéro de carte lecteur.

Le catalogue collectif propose la totalité des livres du Sud Grésivaudan soit environ 140 000 documents que vous viendrez chercher dans votre bibliothèque à Cognin.

LES BAMBINS À LA BIBLIOTHÈQUE.

Les rencontres avec le RAM (relais assistantes maternelles), se poursuivent dans les locaux de la Bibliothèque.



Elles sont animées par Sandrine Boudry (animatrice RAM)

et Gaële Gimbert (bibliothécaire réseau) et accueilli par nos bénévoles.

Le 21 décembre, 4 assistantes maternelles, un parent et 9 enfants se sont retrouvés à la bibliothèque. Pour cette occasion 2 grands livres ont été créés et ont servi de support à la lecture de petites comptines. La séance s'est terminée par un temps de lecture en petit groupe.

Le 25 janvier, le succès de ces rencontres s'est confirmé. Ce sont 17 enfants avec 7 assistantes maternelles qui ont abordé "le toucher". Les enfants étaient fascinés par les livres et les 2 boîtes « à toucher » créées pour cette animation. C'est avec plaisir qu'ils ont regardé et touché tous ces livres, et profité de quelques petites lectures supplémentaires.

SOIREE DEDICACES

Un premier recueil de poésie

La bibliothèque du Nan est heureuse d'avoir accueilli, pour la soirée dédicace, Dominique Menéroud.



Passionnée par la poésie, les voyages, les "Autres" et la "Vie", Dominique nous livre ici une centaine de poèmes, riches en émotion, qui cheminent à la manière d'une recherche intérieure, quête personnelle et universelle, où nature, humanité et amour sont subtilement révélés.

Dominique Menéroud est née en 1951, elle vit dans un petit village près du Vercors. Enseignante très appréciée et reconnue pour ses qualités humaines

et pédagogiques, elle a enseigné à Rovon et ensuite à Vinay. Ce premier recueil "Pour que les mots transcendent les maux" lui a permis d'exprimer à travers certains textes très personnels et intimes, la souffrance et la douleur de l'absence.

Ce recueil de poésies est disponible dans les deux librairies de St Marcellin.

Un village entre plaine et Vercors

Entrouvertes sur le Vercors comme les deux pages d'un livre dans lequel s'écrivent les marques du temps, les Gorges du Nan sont l'identité de Cognin. Geoffrey Girard, plante son décor sur un somptueux paysage.

Passionné d'art, d'histoire et d'architecture, il est venu dédicacer, à la bibliothèque, son livre "Un village entre plaine et Vercors" consacré à l'histoire du patrimoine villageois. Composé comme un carnet de voyage, Geoffrey invite le lecteur à découvrir, à travers les marques du temps, l'identité de son village. De la formation géologique, des catastrophes naturelles qui ont façonné le paysage, des hommes des cavernes aux seigneurs du Dauphiné, de l'activité industrielle liée à la force motrice tirée du torrent, le jeune auteur

Au cœur du village...



raconte l'histoire des différents monuments, ses deux églises, le moulin St. Joseph avec sa magnanerie, la maison de la Tour, les canaux...

Chaque texte est illustré magnifiquement par l'auteur. Ses illustrations conçues au fil du temps, ont été la trame du livre. Pour Geoffrey Girard, le moment était venu aussi de donner la parole aux personnes âgées du village, ce qu'elles ont vécu et comment elles ont vécu les choses pour une période qui n'est pas si lointaine et fait partie de l'évolution de l'histoire de Cognin.

Notre interview en page 9 vous permet de mieux connaître ce jeune auteur, ses motivations et ses projets.

LES ECOLES

Les élèves de Cognin en course d'orientation

Le 18 octobre, toutes les classes de l'école sont allées faire une course d'orientation au bois des Naix à Bourg de Péage.



Nous étions par groupes de 3 et nous avons un plan du bois. Nous devons trouver des balises et poinçonner notre fiche.

L'après-midi, nous avons fait des jeux d'extérieur. Ca nous a beaucoup plu !

Aimeline et Robin (CE2)

Des Saint Marcellinois à Cognin !

Le 20 novembre, nos correspondants de l'école de la Plaine sont venus nous rendre visite. Nous avons visité le village, ensuite nous sommes allés en musique avec Luc, notre intervenant.

Après, nous avons pique-niqué dans la salle des fêtes.



L'après midi, nous avons fait une course d'orientation autour de l'école et plus tard, nous avons joué à des jeux de société. Nous avons trouvé cette journée superbe et nous avons hâte de les revoir !

Amélie et Carla

CLUB DES GORGES DU NAN

VOYAGE SUR LES TRACES D'ANTOINE L'EGYPTIEN

Les aînés du club des Gorges du Nan se sont rendus à St Antoine l'Abbaye pour une journée culturelle et gastronomique. Après un repas particulièrement raffiné, nos aînés ont fait la visite guidée.

Céline, la guide, a fait la présentation historique et architecturale de l'église abbatiale. Elle a raconté la vie des Antonins, de l'hôpital, du mal des Ardents. Elle a expliqué le trésor de l'ordre hospitalier avec sa collection d'objets d'art sacrés, les instruments de chirurgie, les vêtements liturgiques en fils d'or... Le parcours s'est poursuivi avec la visite du musée du parfum, du jardin botanique et aromatique. Tous les participants ont été captivés par la présentation de Céline, qui de plus, est la petite fille de Lucette Lemonsu, la présidente du club des Gorges du Nan.



Au cœur du village...

Pour certains cette visite était une première. Les aînés sont repartis enchantés de cette belle journée, rendue possible grâce au dynamisme des nouveaux adhérents du club.

REPAS DE NOËL DU CLUB DES GORGES DU NAN

Le club des Gorges du Nan a organisé son repas de Noël. Laurent Voiron, pour la circonstance, a concocté pour les aînés un délicieux menu, assisté de son épouse Nadège pour le service.



Cette journée placée sous le signe de la gourmandise a aussi été l'occasion de fêter les 80 ans de Christiane. Pour animer l'après-midi, " Les Amis d'Anne-Marie" ont interprété des chants traditionnels et autres variétés.

FOYER RURAL

L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 1er décembre 2012 a eu lieu l'assemblée générale du Foyer Rural. Voici la composition du bureau :

Président :	Gregory REYNAUD 06 88 26 70 23
Vice présidents :	Pierre CHAVANCE Geoffrey GIRARD
Trésorière :	Christelle DOLIN
Vice trésorière :	Isabelle RUDLOFF
Secrétaire :	Christine MARCEL
Vice secrétaire :	Sophie BOREL
Communication :	Vanessa REBBOAH Nicolas CHARREL Lilian VEYRET



Le programme des manifestations a été décidé comme suit :

Samedi 9 mars	Bal des jeunes
Samedi 20 avril	Soirée Karaoké
Dimanche 9 juin	Vide grenier
Samedi 13 juillet	Soirée moules/frites
2 / 3 / 4 août	VOGUE ANNUELLE
Samedi 23 novembre	Soirée Beaujolais, belote et jeux de société
Samedi 30 novembre	Assemblée générale

Toutes les personnes souhaitant participer à l'organisation des manifestations sont les bienvenues !

Nous vous donnons rendez-vous sur le site internet du village

<http://cognin-les-gorges.sud.gresivaudan.org/>
pour connaître les dates de préparation.

Merci d'avance pour votre aide !

NOUVEAU : SECTION THEATRE

Le foyer rural l'avait annoncé lors de son assemblée générale, le projet d'atelier théâtre se réalise.

Cette belle opportunité est due à Florian Delgado qui habite le village et qui propose de donner gracieusement des cours. Florian est diplômé du conservatoire de Grenoble.

Il exerce comme comédien et fait partie de la compagnie de théâtre contemporain "La Troup'Ment" qui a interprété dernièrement le Kid et travaille actuellement sur le chapitre 1 et 3 des Chroniques du Grand Mouvement. Il est également professeur dans des structures socioculturelles pour enfants et adolescents.

A Cognin, Florian souhaite simplement faire partager sa passion du théâtre. Une cotisation annuelle de 30 euros sera demandée par le foyer rural. Deux séances de découverte sont proposées et le premier cours a débuté le jeudi 17 janvier à 19h30. Les séances seront bimensuelles et auront lieu le lundi dans la salle des fêtes. Cet atelier est ouvert aussi

Au cœur du village...

aux personnes extérieures à Cognin.

Pour tout renseignement contacter Florian Delgado, florian.delgado@gmail.com ou au 06 25 75 62 01.

BOUDIN / CAILLETES

Sous le préau de l'école, le grand jour est arrivé : les chaudières ont fumée de nouveau. Nos "charcutiers" en pleine effervescence, mais dans la bonne humeur, ont élaboré le boudin.



La tradition d'organiser cette manifestation conviviale et de régaler de nombreux villageois avec au plat du jour, le fameux boudin et les caillettes, se poursuit pour le Foyer Rural.

L'ATELIER D'ART FLORAL

Le Foyer Rural a organisé son atelier d'art floral sur la thématique « Noël hivernal ». L'animatrice de l'association Floriscola, Dominique Ferrier, a enseigné différentes techniques de création sur l'évènementiel du moment, les fêtes de Noël.

Cet atelier suscite beaucoup d'engouement et permet de développer la créativité des stagiaires dans une ambiance calme et apaisante. Chaque groupe d'une dizaine de personnes découvre après démonstration la visualisation des futures créations.



Pour "L'arbre de Noël sandwich" la composition s'est faite par couches horizontales de différents éléments, fibres, végétaux de différentes essences dont le pin, l'eucalyptus en

fruits, le houx, le leucadendron... et autres composants décoratifs aux couleurs de Noël 2012. Les participantes ont ensuite réalisé un centre de table par un travail de la texture avec de la mousse, de la laine, de la gypsophile de l'anthurium pour obtenir une étoile de Noël tout de blanc vêtue.

Les prochains ateliers pour découvrir les fondements des techniques floristiques, exprimer sa créativité et partager avec d'autres un moment de détente, se dérouleront le samedi 16 mars avec "L'osier dans tous ses états" et le samedi 15 juin 2013 avec l'approche à l'art Ikebana.

Pour tout renseignement et inscription, contacter Valérie Simoens du Foyer Rural (atelier ouvert aussi aux personnes extérieures à Cognin) au 06 25 36 81 91.

COGN'ARTS



Après une année d'interruption, l'exposition Cogn'arts est relancée. Nos artistes locaux exposeront de nouveau leurs oeuvres pour le plaisir de tous le samedi 20 et le dimanche 21 avril 2013 de 10h00 à 19h00, dans la vieille église de Cognin les Gorges, grâce à la gentillesse de Janine et Alain Michallet.

Une dernière réunion de prépara-

tion aura lieu vendredi 15 mars 2013 à 20h00 à la salle de la mairie pour finaliser cette troisième édition.

Le collectif des artistes présents aux précédentes réunions, invitent tous les habitants à participer sous la forme qu'ils désirent (dessin, photos, maquettes, textes, poésie, autres...) pour exprimer ce que représente pour eux vivre à Cognin les Gorges et à se joindre à eux pour ces ultimes préparatifs.

De plus, cette année, nous aurons comme "invité d'honneur" Hachem Barakzaï, peintre d'origine afghane, qui est arrivé en France dans le centre de réfugiés de Cognin les Gorges et qui a réalisé ses premières esquisses dans notre village.

Il n'exposera que quelques œuvres de sa riche production qui met en valeur sa culture natale. Et ce sera avec plaisir que nous renouerons des liens avec cet artiste attachant pour qui, notre village de Cognin les Gorges, garde une place privilégiée dans son cœur.

Notez donc cette date dans vos agendas. Le vernissage où tous les habitants sont les bienvenus, aura lieu le samedi 20 avril à 11h30.

Au cœur du village...

TRANSPORT

La ligne 5000 Pont en Royans- Grenoble une opportunité pour les habitants de notre village!

Les élus de Saint Quentin sur Isère, Montaud, La Rivière, Saint Gervais, Rovon et Cognin les Gorges se mobilisent pour que le service de la ligne [5000 Pont-en-Royans - Grenoble](#) s'améliore afin d'offrir le meilleur service aux habitants de nos villages! A l'heure où l'on nous demande de plus en plus de prendre les transports en commun, il faut aussi que ceux-ci soient le plus adaptés à nos besoins. La ligne 5000 semble à nos yeux un bel outil pour se rendre à Grenoble.

Rapide, 45 minutes pour aller de la place de l'Eglise à Cognin les Gorges jusqu'à la gare de Grenoble : la ligne emprunte la VSP (Voie Spécialisée Partagée) de l'autoroute A48, pour garantir sa ponctualité aux heures de pointe.

Un départ à 6h56 de Cognin les Gorges village (toute l'année L M M J V S) pour une arrivée à la Gare Routière de Grenoble à 7h46.

Un départ à 8h00 de Saint Gervais le Port (sauf juillet – août L M M J V) pour une arrivée à la Gare Routière de Grenoble à 8h43.

Un départ à 6h27 de Saint Cognin les Gorges (uniquement le lundi en période scolaire pour une arrivée à la Gare Routière de Grenoble à 7h15. (Idéal pour les étudiants)

Un retour à 17h30 au départ de la gare routière de Grenoble pour une arrivée à 18h14 à Cognin les Gorges village (toute l'année L M M J V S)

Un second retour à 18h15 de la gare routière de Grenoble pour une arrivée à 18h52 à Saint-Gervais Le Port (sauf juillet – août L M M J V)

Pratique : La ligne dessert la commune de Veurey-Voroize et l'arrêt San Marino Barrage à Saint-Égrève. La ligne marque les arrêts Place de la Résistance et CEA à Grenoble.

Des tarifs adaptés :

- ♦ Le pass 1 jour qui comprend l'aller retour à Grenoble au départ de Cognin les Gorges avec utilisation du réseau TAG pour en tarif classique 8,50 € par jour, en tarif réduit 6,00 € pour les moins de 26 ans, demandeurs d'emplois ou famille nombreuses.
- ♦ L'abonnement mensuel avec utilisation du réseau TAG pour 85,00 € par mois en tarif classique, 59,50€ en tarif réduit

Aussi suite aux retours d'expérience de maintenant plus d'un an de ce service, à une enquête menée auprès des usagers de cette ligne, les communes de la rive gauche, soutenues par la Communauté de Communes de Chambaran Vinay Vercors ont voté une motion pour demander au Conseil général de l'Isère une amélioration de la ligne sur les points suivants :

- Desservir avec le 2^e service, 7 à 8 communes **depuis St Romans** au lieu de 3 ou 4 aujourd'hui.
- Assurer l'**arrivée de ce 2^e service à la gare routière : A 8h15/30** au lieu de plus 9h00 en pratique à cause des bouchons.
- Assurer l'**arrivée du premier service un peu plus tôt : A 7h30** au lieu de 7h46

(Les horaires de retours sont jugés satisfaisants)

- L'ouverture en 2013 de l'extension de la V.S. P. sur l'autoroute A48 depuis Voreppe va très clairement augmenter l'attractivité de cette Ligne Express (LISE) TransIsère 5000. Ceci démontre encore s'il en était nécessaire, le besoin de poursuivre rapidement cette amélioration de service.

Une enquête rapide sera menée auprès des personnes qui ne prennent pas cette ligne, mais qui effectue un voyage régulier vers Grenoble pour voir si les demandes formulées dans cette motion correspondent à leurs besoins.

ASSOCIATION DE PECHE

ASSEMBLEE GENERALE

L'association de pêche a tenu son assemblée générale en présence de Jean-Luc Kirchdorfer, président de l'association de pêche de St Marcellin et d'Albert Glénat, maire de Cognin.

Le premier magistrat de la commune a informé l'association de pêche, du projet de classement des Gorges du Nan en site naturel protégé. Le président Laurent Delguerra a fait le bilan moral, a rappelé les différentes activités du club et a félicité les bénévoles pour leur implication. Le trésorier, Pascal Chaix a présenté le bilan financier. Ce budget a été adopté à l'unanimité.

Le bureau est reconduit, Laurent Delguerra : président; Olivier Gilbodon-Bert : vice-président; Pascal Chaix : trésorier; Jean-Marc Delguerra : secrétaire; Eddy Micoud : garde pêche.



PERMANENCE PERMIS DE PECHE

L'ouverture de la pêche aura lieu le samedi 9 mars. Les cartes seront aussi disponibles le dimanche 3 mars à la cantine de l'école.

Des travaux de nettoyage des berges, au niveau de la partie communale, seront réalisés pour faciliter le passage aux jeunes pêcheurs.

Des bénévoles seront sollicités pour encadrer l'école de pêche. Un atelier pêche à la truite aura lieu dans le Nan le 4 mai.

Cette année verra le centenaire de l'AAPPMA des Gorges du Nan. Pour cette occasion une vente de teeshirts collector sera organisée lors du dernier lâcher de truites du 24 mai.

Au cœur du village...

LE SECOURS CATHOLIQUE DE VINAY

Depuis Septembre 2010, une vingtaine de bénévoles donnent chaque semaine de leur temps pour rencontrer, discuter, réconforter, conseiller celles et ceux qui poussent la porte du 29 grande rue, à Vinay.



Cette équipe fait partie des trente six lieux d'accueil de la délégation départementale du secours catholique, située 20 rue Bobillot à Grenoble. Elle fait sienne les valeurs et les convictions de l'Association nationale :

Article 1^{er} de son statut : « *Le Secours catholique a pour objet d'apporter partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme national ou confessionnel, tout secours et toute aide, directe et indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient les opinions philosophiques des bénéficiaires, d'être l'interprète de leurs demandes, de faire connaître leurs besoins.* »

Des convictions : « *Chaque être humain est une richesse pour son environnement et donc pour la société toute entière. Celle-ci ne peut et ne doit se passer de personne. Chacun porte en lui des capacités, et des compétences lui permettant ainsi de prendre sa part dans la construction de son avenir.* »

Pour aller à la rencontre des personnes, l'équipe de Vinay a ouvert une boutique pour tous, sans considération de statut social. La vente de vêtements de deuxième main à prix très réduit est un prétexte pour des échanges, des rencontres autour d'un verre, pour un temps d'écoute et de partage.

Ce lieu est ouvert le **lundi de 8h30 à 12h, le mardi de 9h à 12h, le mercredi de 14h à 18h, le vendredi de 14h30 à 17h et le samedi de 10h à 12h.** Un petit déjeuner est offert le lundi matin. En outre, un repas-partage se tient le troisième mercredi du mois au prix minimum de 2.50€ après inscription.

Pour lutter contre les multiples visages de la pauvreté dans ce coin du Sud Grésivaudan, l'équipe étudie de nombreux projets. Ceux-ci émanent de l'examen des besoins économiques et sociaux de la population, et ils ne seront réalisés qu'avec le concours actif des personnes accueillies. Par exemple, le secours populaire de Vinay a le projet de créer un jardin potager collectif bio en coopération avec l'équipe de Tullins. L'équipe est à la recherche d'un terrain d'au moins 500m² et de bénévoles qui encadreront cette activité.

Le but de cette association est de soutenir les personnes dans leur vie quotidienne et dans la réalisation de leurs projets, leur permettre de se réapproprier leur vie et de (re)nouer des liens sociaux.

DES PROFESSIONNELS A VOTRE SERVICE

. UN PETIT CREUX, UNE PETITE SOIF...

Café des Gorges 09.60.37.26.41
Sassa et Christophe
Bar, tabac, journaux, restauration, pizzeria
Epicerie 04.76.64.19.06
Françoise VEYRET
Epicerie, dépôt de pain, dépôt de gaz

Pain cuit au feu de bois 06.22.64.85.58
Julien DOLIN

Tous les mercredis : sur commande

Noix de Grenoble, huile de noix et produits dérivés 06.76.54.19.99
Ferme MICHALLET

Viande de bœuf et de veau, Noix et huile de noix 06.70.27.80.21
Ferme RODET

Viande de veau 04.76.38.20.32
Maurice VEYRET

. UN BLESSÉ, UN MALADE...

Cabinet infirmière 06.31.63.53.41
Crystel VALENTIN

Coup d'Pouce 06.62.44.73.05
Chrystèle ROUCO-MIGUEZ
Assistante de vie diplômée

. UN BESOIN EN BÂTIMENT...

Electricité 06.99.58.36.00
Jean Michel VALENTIN

Maçonnerie 06.06.83.62.59
Christophe BARDY
Maçonnerie et rénovation

Métallurgie 04.76.38.15.15
Jacques ROBERT
Tournage décolletage

Plomberie / chauffage 04.76.38.26.45
Eric SANCHEZ 06.16.86.62.21

Scierie Gay 04.76.38.21.02
Daniel Gay
Débit résineux

. UNE PANNE MÉCANIQUE....

Auto Blagneux 04.76.36.52.88
Antoine CATARINO 06.63.98.84.37

Réparations auto
BARNAY Frères 04.76.38.30.40
Mécanique générale

FAC 06.72.03.67.30
Frédéric DUPUIS
Formations, Conseils, Réparations, Electricité mécanique

. UN BESOIN DE TRANSPORT...

SAS FRET FROID
SERVICE 06.87.48.11.65

Bernard BAYLE
Messagerie frigorifique (frais et surgelé)

. UN ANNIVERSAIRE, UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL...

Traiteur 04.76.36.19.78
Laurent VOIRON

La magie des fées 06.85.06.34.15
Maryse CALENDINI

Compositions florales, carterie, broderie, organisation de mariages

Au cœur du village...

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE AU BAR

Notre bar a enfin rouvert ses portes ! Il a été repris par Tassadite Hingan et Christophe Pignard. Dorénavant c'est donc chez Sassa et Christophe que nous nous retrouverons.



L'inauguration fort sympathique a eu lieu le samedi 12 janvier. Ils nous avaient préparé des amuse-bouches, petites tartines et autres gâteries, sans parler du punch qui a eu bien du succès.

Les clients de tous âges étaient nombreux et Sassa et Christophe les remercient de tout cœur de leur présence.

L'ambiance joyeuse s'est prolongée tard dans la soirée et les derniers retardataires sont partis vers 22h30.



Le quotidien ayant repris son cours nous vous invitons à venir goûter le plat du jour et les délicieuses pizzas de Sassa, à emporter ou à consommer sur place. Vous pouvez télécharger les menus sur notre site internet <http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/> : rubrique : commerces. Le nouveau numéro de téléphone du bar : 09 60 37 26 41.

Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leur nouvelle activité et espérons que les clients répondront présents.

SPORT ET LOISIRS

VERTICALE DU NAN

L'association Trail Vercors Coulmes qui a organisé en juin 2012 le premier trail des Coulmes remet le couvert en 2013, le dimanche 9 juin. Mais cette année, la nouveauté au programme est l'organisation, la veille, d' « une verticale ».

« Une verticale » est une course à pied qui propose une montée sèche sur des sentiers. Les compétiteurs prendront donc le départ à 15h30 à Cognin les Gorges, passeront par les Gorges du Nan pour rejoindre le village de Mallevall en Vercors par le sentier de randonnée. Auparavant, à partir de 14h00, les randonneurs auront pu se lancer sur ce même parcours.

Un goûter de produits régionaux sera proposé à tous ces courageux pour les récompenser de leurs efforts.

Par cette compétition originale, le magnifique site des gorges du Nan sera mis en valeur.

Pour plus de renseignements <http://www.trail-vercors-coulmes.fr/accueil.html>

ETAT CIVIL

Elles ont vu le jour :



Tiana LUYA, le 20 octobre 2012, fille de Cécile CESARINI et Thierry LUYA, 76 impasse des Baties

Aubrée DEHAYE CHANAS, le 07 janvier 2013, fille de Anne-Charlotte DEHAYE et Morgan CHANAS, 196 rue Chaponnière

Il nous a quitté :



Jacques MICHEL, le 06 novembre 2012, 38 rue de la Charrière

BLOC-NOTES

Mairie Mardi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h
Vendredi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h

Poste Semaine de 08h45 à 11h et de 14h à 15h30
Samedi de 09h à 11h
Fermée le mercredi

Déchetterie Lundi, mercredi et jeudi : 13h30 à 18h

Vinay et Mardi et vendredi : 09h à 12h et de 13h30 à 18h

St. Sauveur Samedi : 09h à 18h

Service dépannage des eaux en cas d'urgence :
Téléphonez au : 04 76 36 94 01

**Service facturation eaux et assainissement
et ordures ménagères:** 04 76 36 90 57

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr
Site Internet: <http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/>

Directeur de Publication

Albert GLÉNAT

Rédacteur en Chef

Patrice FERROUILLAT

Illustration couverture

Geoffrey GIRARD

Service Communication

Linda MUZARD

Comité de Rédaction

Sophie Borel, Bernard Bayle, Cécile Lau-
de, Sylviane Ageron, , Linda Muzard,

Ont participé à ce numéro

Le Foyer Rural, Chantal Donneger,

*Ne pas jeter sur la voie publique
Tirage à 300 exemplaires.*